

Réunion des associations 30 janvier 2025



Introduction de Mme VENTURA

« C'est avec une immense joie que je vous retrouve ce soir à l'occasion de cette réunion des associations de notre Ville. Permettez-moi tout d'abord de vous adresser mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Que 2025 soit une année riche en réussites, en solidarité et en beaux projets collectifs.

Les associations sont le cœur battant de notre Ville. Grâce à votre dynamisme, votre dévouement et votre engagement sans faille, vous contribuez à créer du lien social, à animer nos quartiers et à renforcer les valeurs qui nous rassemblent : la solidarité, le partage et la citoyenneté.

Par ailleurs, je souhaite saluer le rôle essentiel de tous les bénévoles qui donnent de leur temps, de leur énergie et de leur cœur pour faire vivre vos projets. Vous êtes les véritables artisans de la vie associative et je tiens à vous remercier, du fond du cœur, pour votre engagement. Sans vous, sans les bénévoles, rien de tout cela ne serait possible.

Je remercie l'équipe de la Maison des associations pour leur travail toujours investi au service du bénévolat et des rosnéens. Le trio de choc effectue toujours un travail pointilleux, alliant rigueur et bienveillance. Leur engagement et leur dévouement au service des associations sont essentiels.

Merci également aux 12 bénévoles du Conseil Consultatif des associations pour votre énergie et vos compétences au service des associations de notre Ville. Votre contribution est précieuse et mérite aussi d'être saluée.

Le bénévolat et les associations sont des piliers essentiels pour une ville dynamique, solidaire et inclusive. Votre présence favorise un cadre de vie plus humain et participatif, où chacun peut contribuer au bien-être collectif, à l'apprentissage, aux partages et à la transmission.

Je sais que les défis ne manquent pas : qu'il s'agisse de mobiliser des ressources, de recruter de nouveaux membres ou de faire face aux exigences croissantes d'organisation. Mais, malgré cela, vous continuez à avancer avec une incroyable détermination.

Merci pour votre présence ce soir, mais surtout pour votre engagement tout au long de l'année. En 2025, continuons à avancer ensemble, main dans la main, pour faire de notre Ville un lieu toujours plus vivant, accueillant et solidaire.

Très belle année associative à vous tous, et merci pour tout ce que vous faites. »



Monsieur Le Maire présente ses vœux aux associations



Tour de salle

Présentation sommaire de chaque personne présente :

Prénom, Nom et Nom de l'association



Ordre du jour

- Présentation de Mme Sarah CHAABANE Directrice de la Vie des quartiers
- Rappel: panorama des associations de Seine Saint Denis
- Intervention du Conseil Consultatif
- Programme 2025
- Actualité Mda



Sarah CHAABANE

Directrice de la Vie des quartiers



Panorama des associations de Seine Saint Denis



Une enquête départementale qui s'achève

Cette grande enquête ayant pour objectif de cartographier les associations agissant en Seine-Saint-Denis, mais aussi d'appréhender plus finement leurs profils, leurs difficultés et besoins afin de mieux les accompagner et les soutenir prendra fin le dimanche 2 février 2025 à minuit.

Sur les 80 associations nécessaires pour disposer de données proche du terrain, 60 associations ont déjà répondu.

Un dépôt des derniers documents papier pourront être remis à la Mda jusqu'au 15 février 2025 (disponible à l'accueil).



Rôle des associations

Gratuite et anonyme, la Maison des associations invite donc chaque association à bien vouloir compléter l'enquête en ligne via le lien suivant :

https://www.modalisa9drop.com/OLVASSD_35A0CD650F27/Formulaire.html?req=modifor add



Adresses utiles

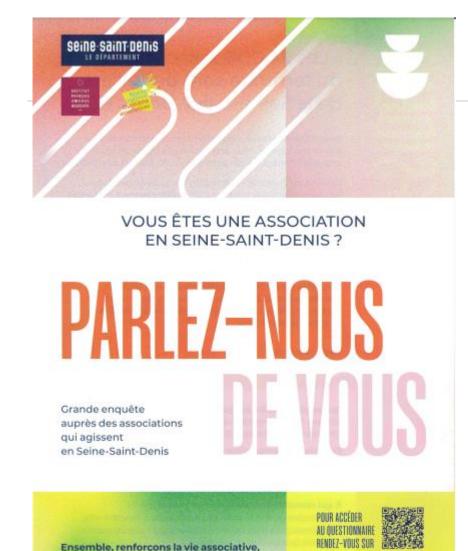
Une question ? Contactez :

pano.assos93@maisonsdesassociations.fr

Et pour contacter le département :

vie-associative@seinesaintdenis.fr





pilier de la Seine-Saint-Denis.

Flyer avec QRCode distribué lors du forum des associations

Ce document et le questionnaire en version « papier » sont disponibles à l'accueil de la structure.

Inutile de le renvoyer à vos frais, une enveloppe T est à votre disposition !



Le Conseil Consultatif

- Les créations 2024
- Projets 2025
- Médaille du bénévolat 2025
- Focus sur la Newsletter



Composition actuelle du Conseil Consultatif

Le Conseil Consultatif est aujourd'hui composé de :

- La Compagnie Terpsichore
- Secours Catholique
- AHVEC Axe Humanitaire des Volontés Européennes et Camerounaises
- ASGRB association de Golf de Rosny Sous Bois
- Les Azimuté(e)s
- ASTR Association de Taekwondo de Rosny Sous Bois
- La Compagnie d'Imaginaire
- COACAR
- La Ville au loin
- AIKARAN



Le Conseil Consultatif en 2024, c'est :

- 10 réunions sur l'année
- Un travail collaboratif portant sur :
 - La création du tryptique de présentation de la Mda
 - La critérisation des subventions
 - La mise en place et la rédaction de la Newsletter de la Maison des associations (1^{ère} édition en septembre 2024 et 2^{ème} en janvier 2025)
 - La Médaille du bénévolat
 - La redynamisation de la page Facebook Rosny Associations
 - La mise en place d'un partenariat à venir avec la Caserne des Sapeurs-Pompiers de Villemomble



Focus sur la page Facebook – Rosny Associations



- Mise en ligne d'un agenda mensuel qui permet de communiquer autour des événements associatifs.
- Envoi d'un document Word qui permet de récupérer et de "standardiser" les informations concernant l'événement de l'association.
- ⇒À envoyer avant le 15 du mois précédent
- ⇒ adresse mail à retenir : associations@rosnysousbois.fr



Le Conseil Consultatif en 2025, les projets

- 8 réunions programmées sur l'année
- Travaux en cours et à venir:
 - La rédaction d'un règlement du Forum des associations
 - La création d'outils « fin d'exercice » :
 - Modèle de procès-verbal d'assemblée générale
 - Modèle de rapport d'activité
 - La rédaction et le suivi des newsletters à venir (prochaine édition en avril)
 - La mise en place de la seconde édition de la Médaille du Bénévolat



La médaille du bénévolat

- La médaille du bénévolat est destinée à récompenser les bénévoles les plus méritants aux conditions suivantes :
 - Avoir plus de 16 ans,
 - Habiter à Rosny-Sous-Bois,
 - Etre adhérents d'associations dont le siège social se situe à Rosny-Sous-Bois et/ou proposant une activité sur le territoire communal.
- Cette distinction est accordée aux membres actifs non-salariés par l'association à but non lucratif à laquelle ils adhérent.
- Les bénévoles n'exerçant plus d'activités associatives peuvent prétendre à la médaille du bénévolat (dans un délai de deux ans après l'arrêt de l'activité du bénévole).
- Une même personne ne peut bénéficier que d'une fois de cette récompense.
- Compte tenu de son caractère exceptionnel, chaque association présentera deux dossiers par an maximum.
- Le nombre de médailles attribuées chaque année sera communiqué en début de saison.



La médaille du bénévolat (présenté au vote du CM en février)

Un dossier de candidature sera disponible en ligne à compter de février 2025 et à transmettre à la Mda <u>avant le 15 septembre 2025</u>.

Ils seront étudiés par le Conseil Consultatif.

Monsieur Le Maire pourra proposer une candidature de son choix.

Les candidats retenus seront informés par la Mda.

Une cérémonie de remise des médailles sera mise en place, pour 2025, celle-ci aura lieu lors de la Journée mondiale du bénévolat, le vendredi 5 décembre 2025.



Focus sur la Newsletter de la Mda





La Newsletter janvier 2025

Quelques chiffres

Nombre de mails contenus dans la base de données	277
Nombre de mails livrés	272
Nombre de mails ouverts	173
% de « clic » réalisés	27 clics
Nombre de désabonnement	2
Inscription aux formations via la newsletter	3
Réponse au questionnaire	2

• Prochain envoi: avril 2025



Newsletter 2025

- Qu'en pensez-vous ?
- Quelles sont les associations qui ont lu la newsletter ?
- Pourquoi n'avez-vous pas répondu au questionnaire ?
- Avez-vous trouvé les informations pertinentes ?
- Quelles informations souhaiteriez-vous y trouver ? Qu'attendezvous de la newsletter ?
- Quelles améliorations souhaiteriez-vous ?
- A quel moment doit-elle être envoyée selon vous ?



Newsletter 2025

A tous moments, vous pouvez nous faire part de votre avis en envoyant un mail directement à associations@rosnysousbois.fr



Programme des actions 2025



Janvier:

- Réunion de début d'année
- Commission d'attribution des salles / équipements pour les manifestations de mai/juillet 2025
- 24 janvier : clôture des inscriptions aux formations de la Mda

Février

- 1^{ère} semaine de février : formation à la comptabilité associative
- Retour aux associations ayant déposé leur demande pour l'organisation d'une manifestation en mai/juillet 2025 avant le 15 décembre 2024
- Ouverture des inscriptions au forum des associations 2025



Mars

- Mise à disposition des dossiers de demande de salles/équipements annuelle
- Vote des subventions 2025
- 17 mars : réunion d'informations/formations sur les obligations de fin d'exercice
- 31 mars : retour des fiches et clôture des inscriptions au forum
- 31 mars : réunion d'information/formation sur le dossier de demande de subvention

Avril

- 15 avril : Retour des dossiers de demandes annuelles de salles
- 15 avril : clôture des modifications du guide des associations (papier)
- Envoi des notifications des subventions aux associations ayant déposé leur dossier dans les délais impartis
- Mise en ligne des dossiers de demandes de subventions



Mai

- Commission « attribution des salles annuelles »
- 19 mai : Réunion des associations
- Sur rdv : soutien à la complétude du dossier de demande de subvention

/!\ Fermeture du service le 30 mai 2025

- Juin
 - Début juin : réponses aux demandes de mise à disposition annuelles
 - 15 juin : date de clôture du dépôt du dossier de demande de subvention 2026

/!\ Fermeture du service du 14 juillet au 15 août 2025 inclus



Septembre

- Samedi 6 septembre : forum des associations
- Lundi 15 septembre : clôture du dépôt des dossiers de candidature à la médaille du bénévolat

Octobre

• Lundi 6 octobre: Réunion de rentrée

Décembre

- 5 décembre : Journée mondiale des bénévoles Médailles du bénévolat 2025
- 15 décembre : clôture des demandes pour mai/juillet 2026

/!\ Fermeture du service du 26 décembre au 2 janvier 2026 inclus



Actualité de la Mda

- Rosnyscope redevient mensuel : le calendrier
- Travaux à l'Hôtel de Ville
- Plan sobriété énergétique
- Guide des associations 2025/26
- Formations proposées sur 2025
- Demandes de mise à disposition ponctuelles



Rosnyscope - mensuel

Dates à retenir



Le Rosnyscope à nouveau mensuel

Afin de pouvoir communiquer sur vos manifestations ouvertes au public, vous pouvez solliciter l'intégration au Rosnyscope mais attention aux dates limites!

1^{er} semestre

Manifestations de	Envoi des infos avant
Janvier 2025	12 décembre 2024
Février 2025	13 janvier 2025
Mars 2025	6 février 2025
Avril 2025	12 mars 2025
Mai 2025	4 avril 2025
Juin 2025	13 mai 2025



Rosnyscope 2025 - dates

2^{ème} semestre 2025

Manifestations de	Envoi des infos avant
Juillet 2025	12 juin 2025
Septembre 2025	15 juillet 2025
Octobre 2025	11 septembre 2025
Novembre 2025	10 octobre 2025
Décembre 2025	12 novembre 2025
Janvier 2026	10 décembre 2025



Travaux de l'Hôtel de Ville

Rappel



Les salles de l'Hôtel de Ville

L'Hôtel de Ville fait l'objet de travaux depuis juin 2024.

En effet, afin de permettre une circulation sécurisée du public, un ascenseur a été créé permettant ainsi la liaison entre le hall d'honneur et la salle des fêtes.

Un espace de stockage a été créé au fond de la salle des fêtes permettant le remisage du matériel, sans impacté sur la capacité d'accueil de la salle.

Enfin, afin d'optimiser l'accueil du public, le rdc de la Tour va faire l'objet d'une modification totale à partir de mars 2025.



Impact pour les associations

Du fait de ces travaux, courant de l'année 2025 :

- La salle du Conseil accueillera les services accueillant du public (Direction de l'Accueil-Citoyenneté et Guichet Famille) et ne sera donc pas mise à disposition des associations,
- La salle d'office (salle du rdc avec évier) ne sera pas accessible du fait des travaux de la zone d'accueil,
- La salle des fêtes sera disponible à compter de février mais uniquement pour des manifestations sans restauration.
- Le samedi matin sera destiné uniquement à la préparation de la manifestation, aucun accueil public ne sera possible.

/!\ l'Hôtel de Ville sera fermé du 28 février au 3 mars 2025 inclus



Le plan de sobriété énergétique

Les conséquences pour les associations



Plan de sobriété 2025

Comme annoncé lors de la réunion d'octobre 2024, les gymnases et salles attenantes seront chauffés à 14° max.

Si les températures sont en deçà de cette consigne, nous vous invitons à signaler le problème à la Direction des Sports qui transmettra à la Direction des bâtiments.

Par ailleurs, lors des vacances d'hiver certains sites, en fonction de leur faible occupation, pourraient ne pas être chauffés. Le cas échéant, une possibilité d'accueil sur un autre équipement sera recherchée.



Guide des associations 2025

Pensez à mettre vos données à jour



Guide 2025/26

Chaque association est invitée à :

- vérifier ses informations sur le site internet de la Ville
- faire part de toute éventuelle modification à réaliser.

Les fiches sont disponibles directement sur le site internet de la Ville et sont à retourner avant le 15 avril 2025.



Mise à jour des données

Tout comme pour les données destinées au guide des associations, il est nécessaire que les données administratives des associations soient remises à jour.

Aussi, il sera demandé à toutes associations bénéficiant d'une subvention directe de nous transmettre un RIB et la copie de son SIRET et les associations ayant une subvention indirecte (mise à disposition de salle ponctuelle ou annuelle, domiciliation) uniquement la copie de son SIRET.

En l'absence de ces pièces, aucune aide ne pourra être accordée.

Si ces données n'ont pas été modifiées, l'association est invitée à le préciser.



Formations proposées en 2025

Annulation faute de participants



Les offres de formation proposées en octobre

Lors de la réunion d'octobre 2024, il a été proposée plusieurs formations :

- Formation à la comptabilité associative
- Réunion d'information/formation sur la clôture d'exercice
- Rédaction du dossier de demande de subvention

Des fiches d'inscriptions ont été mises en ligne sur le site de la Ville et un rappel a été réalisé via l'envoi de la Newsletter de janvier 2025.

Ayant reçu uniquement l'inscription de 4 associations pour l'ensemble, les formations sont annulées. Les associations inscrites seront contactées individuellement.

Les formations proposés par nos partenaires restent disponibles sur le site de la Ville : https://www.rosnysousbois.fr/formations-ouvertes-aux-associations/



Documents supports

Le Conseil consultatif a travaillé sur l'élaboration de supports qui seront mis en ligne, tels que :

- Modèle de procès-verbal d'assemblée générale,
- Modèle de rapport d'activité

Il a été proposé des aides à :

- La rédaction du dossier de demande de subvention
- La tenue de la comptabilité
- Les obligations de fin d'exercice

Désormais, tout document reçu incomplet ou ne contenant pas les données minimales demandées sera retourné pour complétude et le dossier sera mis en suspens.



Les demandes de mise à disposition ponctuelles

Attention aux délais!



Mises à disposition ponctuelles

Pour rappel, conformément à la délibération n°7 du 15/12/2011, la Ville autorise gracieusement 3 mises à disposition dans l'année (sous réserve des disponibilités), toutes salles ou équipements confondues, dans le cadre de l'organisation des manifestations associatives.

Au-delà, le tarif appliqué est celui voté chaque année en décembre.



Les demandes de salle/matériel ponctuelles

Pour toutes demandes, les associations sont invitées à respecter les délais induits :

Demande pour une réunion	Délais
La salle de la Mda en journée	aucun
La salle de la Mda – soir /week-end	45 jours
Autres salles	45 jours
Demande pour une manifestation	Délais
Toutes salles	45 jours (fiche complétée)
Demande de matériel	Délais
Toute demande	45 jours avant la manifestation



Mises à disposition ponctuelle - procédure

Demande envoyée à associations@rosnysousbois.fr

Envoi de la fiche de demande (sous 5 jours)

À réception de la fiche

- Vérification des disponibilités
- •Validation de la demande
- •Rédaction et envoi de la décision en Préfecture

Au retour de la décision par la Préfecture

- •Rédaction du contrat et envoi à l'association
- •Retour du contrat signé par l'association et signature du contrat par l'élu

Manifestation



Merci de votre attention

On se retrouve lors de notre prochaine réunion

le lundi 19 mai 2025 à 18h30

À la Maison des associations